

Février 2011

AIDE DE L'UNION EUROPÉENNE – DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Ligne de financement :

« Accès et participation à la Formation Professionnelle Continue »

Dates de session :

Prévues entre avril et juin

Budget alloué en 2011 :

€ 80 Millions

Organismes Intermédiaire :

– Ministère du Travail –

Centre de développement de la formation professionnelle (cndipt)

La demande de **subvention** doit être enregistrée sur le site « **ActionWeb** », puis adressée à l'Organisme Intermédiaire du programme auprès du **Ministère du Travail** (CNDIPT).

Objectifs

Promouvoir au niveau national les avantages de la Formation Professionnelle Continue (FPC) auprès des employés, entrepreneurs et autres parties, et faciliter l'accès à ces programmes de formation.

Bénéficiaires

- Ministères du Travail, et ses Agences subordonnées, et divers organisme publiques liés à la formation continue ou à l'emploi.
- Fournisseurs de FPC, fournisseurs d'orientation professionnelle,
- Organisations Non Gouvernementales (loi nr. 246/2005),
- Organisations syndicales (loi nr. 54/2003),
- Organisations patronales (loi nr. 356/2001),
- Chambres de commerce et d'industrie (loi nr. 335/2007),

Les **partenariats** sont encouragés, y compris avec des entités similaires dans d'autres Etats Membres de l'UE.

Aide

Le poids de l'aide peut représenter jusqu'à :

- **95 à 97%** des frais pour les bénéficiaires privés, et
- **100%** pour les bénéficiaires publiques.

Sélection

Il s'agit d'une session fermé où les dossiers sont déposés entre la date de début et la date de fin.

Ils sont ensuite évalués, notés puis sélectionnés par **ordre décroissant**, jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée à la session.

Budget

Le budget éligible du projet doit se situer **entre 500 000 € et 5 000 000 €**.

Les **frais éligibles** sont :

- rémunération du **personnel** impliqué dans la gestion du projet,
- hébergements, transports et **diurnes**,
- **fonctionnement** du projet (*traitement de données, logiciels, publications, interprétariat, sonorisation, licences, consommables...*),
- **activités** sous-traitées (*conseil, assistance juridique, comptable...*),
- taxes et **frais de scolarité**, de délivrance des diplômes, etc.,
- subventions et **bourses**,
- **frais généraux** et frais indirects (*frais d'appels d'offre, connexion internet, archivage, gestion et entretien de bâtiments ou de véhicules...*),
- **information** et publicité,
- dépenses de type **FEDR** (*constructions, équipements, mobilier...*)

Durée

La mise en œuvre du projet ne peut se faire en moins de **6 mois**, ni en plus de **36 mois**.

Finalité

L'investissement doit permettre de :

- fournir des **cours** de qualification/requalification,
- accorder une aide pour **inciter** les employés à participer à un FPC,
- aider les employeurs à **valider** les acquis,
- aider les **fournisseurs** de FPC à développer et diversifier leur offre,
- accorder des **facilités** pour les personnes « difficiles à motiver » (adultes non diplômés ou faiblement qualifiés),
- soutenir des campagnes **d'information** et les services d'orientation professionnelle,
- soutenir les **activités innovantes** pour l'accès et la participation aux FPC, y compris vers de nouvelles compétences.

Critères

Le **groupe cible** de cette mesure sont les employés et des cadres. Ce groupe doit comporter au moins 200 personnes.

Le projet doit avoir une **portée** interrégionale, voire nationale, sur son secteur d'activité.

La présence de partenaires d'autres Etats-Membres de l'UE est appréciée.

Les principaux aspects évalués sont :

Relevance

Les objectifs du projet contribuent aux politiques et aux stratégies nationale, régionale ou locale et répond aux besoins particulier du groupe cible.

Méthodologie

La structure du projet est claire et cohérente afin de procurer des avantages réels ou une amélioration durable du groupe cible.

Pérennité

Des dispositions claires sont prises dans le projet afin d'assurer la continuité des progrès et bénéfiques après la fin de la subvention.

Efficacité

Les résultats attendus sont clairement obtenus grâce à une gestion rigoureuse et optimale des ressources.